



# LE DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

- Obligation légale pour les communes de plus de 3500 habitants
- Etape obligatoire du cycle budgétaire
- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité et informer de la situation financière
- Dans les 2 mois précédant le vote du budget

# CONTENU DU ROB

- Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement
- Les engagements pluriannuels envisagés
- La structure et la gestion de la dette contractée
- La structure et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs

# MODALITÉS DE PUBLICATION ET DE TRANSMISSION DU DOB

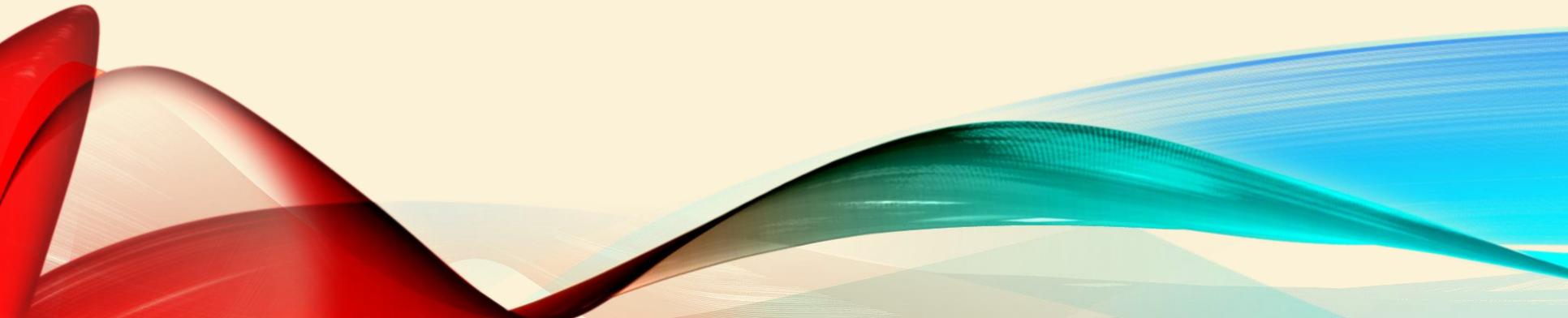
- Le DOB doit être relaté dans un compte-rendu de séance
- Il est acté par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote. Cette délibération est transmise au représentant de l'Etat et publiée
- Il doit être mis à disposition du public dans les 15 jours qui suivent le débat. Le public doit en être avisé par tout moyen: site Internet, publication...

# POUR MÉMOIRE

- Le budget primitif est :
  - Seul document légalement obligatoire
  - Acte qui prévoit et autorise les recettes et dépenses d'une année
  - Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'année (décision modificative)
  - Les règles à respecter : équilibre – évaluation sincère – inscription des dépenses obligatoires
  - Réparti en 2 sections : fonctionnement et investissement
  - Chaque section doit être en équilibre, les recettes égalent les dépenses
- Le BP 2025 pour la Destrousse, ce sera :
  - Année importante en investissements



# Contexte économique et budgétaire national



# CONTEXTE NATIONAL ET IMPACTS SUR LES COLLECTIVITÉS

- Le Projet de Loi de Finances pour 2025 se fonde sur des hypothèses de stagnation du déficit public et de l'endettement, et sur une croissance du PIB continue par rapport à 2025

## Déficit public

- -6% en 2024
- -5,4% en 2025

## Endettement

- 112,7% du PIB en 2024
- 115,5% du PIB en 2025

## Croissance

- +1,1% en 2024
- +0,9% en 2025

- 2 éléments impactant :
  - Compression en volume des recettes des collectivités territoriales
  - Ralentissement de l'inflation à 1,6% (contre 4,9% en 2023 et 2% en 2024)
- Dégradation des capacités d'autofinancement des communes : l'épargne des communes devrait reculer encore en 2025 (baisse de 7,8% en 2024) du fait de
  - L'augmentation du coût de l'énergie
  - La hausse des coûts sociaux (cotisations et protection sociale complémentaire)
  - Baisse des recettes et hausse des prélèvements de l'Etat

# PROJET DE LOI DE FINANCES 2025 : OBJECTIFS GLOBAUX

- Le PLF pour 2025 a été adopté via la loi n°2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025.
- Ses axes sont :
  - *Un État exemplaire dans le redressement des finances publiques*
  - *Renforcer la souveraineté de la France tout en garantissant l'avenir*
- ❑ Annonces en défaveur des collectivités :
  - Prélèvements DILICO
  - Baisse du fonds vert et de la DSIL
  - Augmentation du taux de cotisation CNRACL

# QUELS IMPACTS POUR 2025

- Dépenses
  - Prélèvements de l'Etat en hausses
  - Augmentation du point de cotisation CNRACL
- Recettes
  - Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour 2025 à 1,7%%
  - Stabilité de la DGF
  - Disparition du FPIC en recette



# Analyse financière et fiscale de la commune de LA DESTROUSSE

# RETROSPECTIVE

- Préalablement, il est important de rappeler au travers de la rétrospective budgétaire, les éléments conducteurs des budgets passés :
  - Un niveau d'investissement maîtrisé axé sur les actions de proximité mais aussi sur la poursuite des grands projets inscrits dans le projet de mandature 2014-2020, puis 2020-2026,
  - Une stabilité des dépenses de fonctionnement, hors inflation et modification des grilles de la Fonction Publique Territoriale
  - Des investissements annuels stables jusqu'en 2024

# LES GRANDES MASSES FINANCIÈRES

- Le champ d'analyse porte sur les exercices 2018-2024 à partir des documents budgétaires afférents au budget principal.

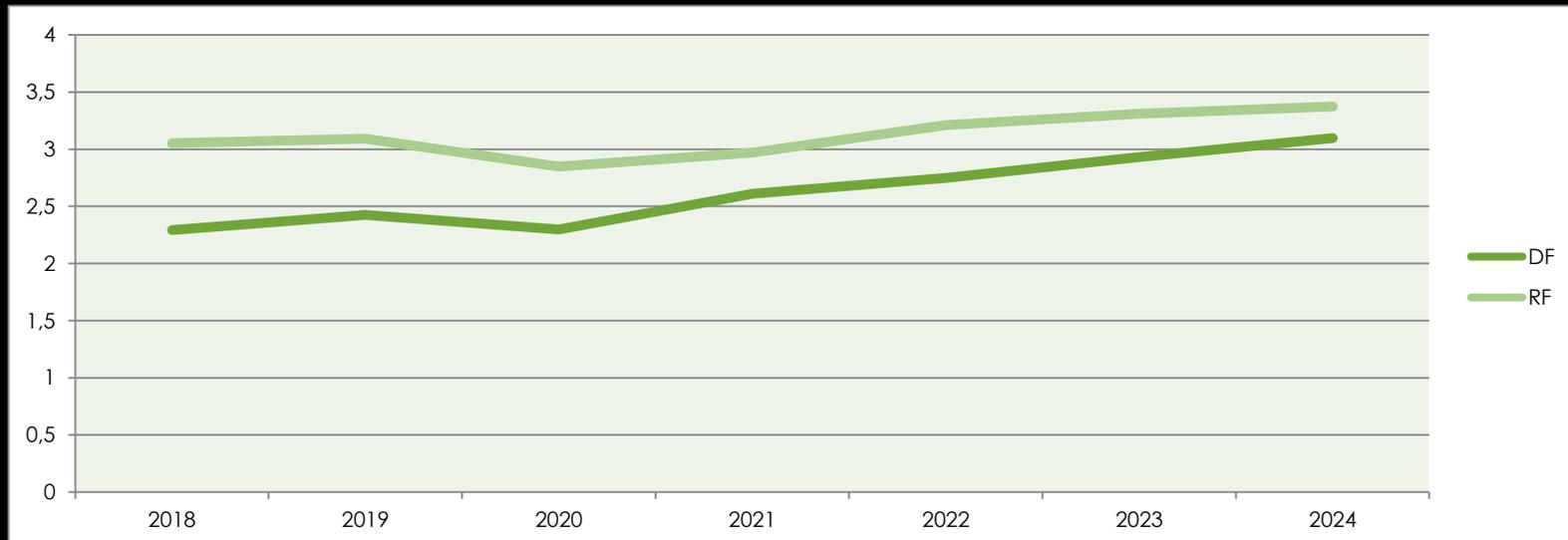
Compte administratif	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024 prévisionnel
Dépenses fonctionnement	2.293.065	2.425.933	2.297.168	2.609 610	2 821 458	2 936 542	3 100 000
Recettes fonctionnement	3.053.752	3.093.208	2 849.504	2.981 378	3 219 364	3 314 016	3 400 000
Dépenses investissement	376.225	1.296.919	1.080.171	469 587	919 231	895 200	1 500 000
Recettes investissement	782.544	1.483.892	1.298.521	1 001 157	1 039 414	998 030	1 120 000

- En 2024, les recettes réelles de fonctionnement totalisent 3,37 M€. Elles sont composées pour l'essentiel d'impôts et taxes pour 79 %, de dotations et participations pour 12 % et de recettes propres (loyers, cantine, locations...) pour 7 %. Sur la période 2018-2024 ces recettes sont stables à la hausse.
- En 2024, les dépenses réelles de fonctionnement totalisent 3,1 M€. Elles sont composées pour l'essentiel des charges de personnel pour 54 %, des charges à caractère général pour 34 %

# MARGES DE MANŒUVRE

Ce graphique met en évidence la dynamique des recettes par rapport à la dynamique des dépenses.

Le delta entre recettes et dépenses ainsi mis en évidence nourrit la section d'investissement. Il permet alors de financer les dépenses d'équipement sans recours à l'emprunt ni à l'augmentation de la fiscalité locale, voilà pourquoi, les recettes de gestion courantes supérieures aux dépenses permettent à la commune de dégager de l'autofinancement pour couvrir l'ensemble des investissements inscrits dans un plan pluriannuel. Ce delta tend à se resserrer.



# LE FONDS DE ROULEMENT ET L'ENDETTEMENT

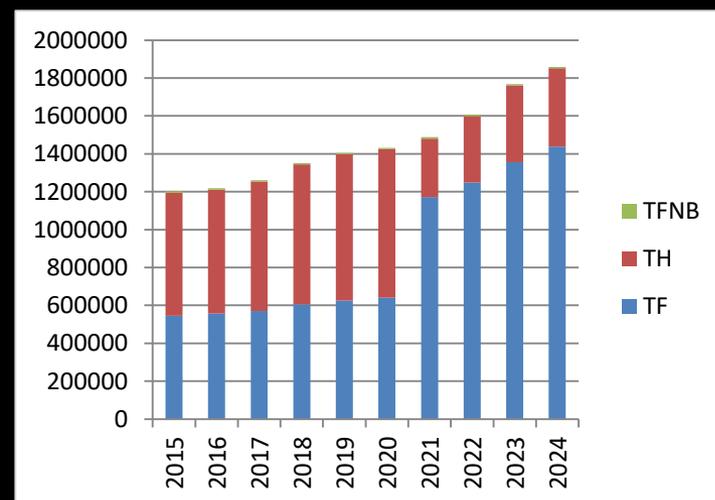
- Fonds de roulement
  - Le fonds de roulement est composé des montants inscrits au 002, 001 et 1068. Le fonds de roulement est défini comme l'excédent de capitaux stables, par rapport aux emplois durables, utilisé pour financer une partie des actifs circulants.
  - Sur la période 2015-2024 le fonds de roulement est en baisse du fait d'investissements réguliers et de stagnation des recettes.
  - De ce fait, la collectivité peut avoir des difficultés momentanées pour régler ses factures à 30 jours.
- L'endettement
  - Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaire à la collectivité pour éteindre totalement sa dette en affectant la totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante :  $\text{encours de dette au 31 décembre} / \text{épargne brute de l'année}$ . La capacité de désendettement est le principal indicateur qui mesure la solvabilité de la commune. Il est généralement admis que le seuil d'alerte, révélateur de tensions futures, se situe à 12 ans.
  - L'endettement est très faible et La Destrousse n'aurait besoin que de moins de 2 années d'épargne brute pour rembourser sa dette.

# LES ÉPARGNES

- L'épargne de gestion représente la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, hors intérêts de la dette.
- L'épargne brute est la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Elle représente le socle de la richesse financière.
- Enfin, l'épargne nette est calculée à partir de l'épargne brute, à laquelle est retranché le remboursement en capital de la dette. L'épargne nette mesure l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.
- En 2024, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 3,727 M€, et sont donc supérieures aux dépenses de fonctionnement hors intérêt de dette de 3,070 M€. L'épargne de gestion permet de financer les intérêts de la dette et permet de dégager un excédent de fonctionnement (épargne brute) de 630 k€ en 2024. Cette épargne est destinée à l'autofinancement des opérations d'investissement.

# LA FISCALITÉ DIRECTE

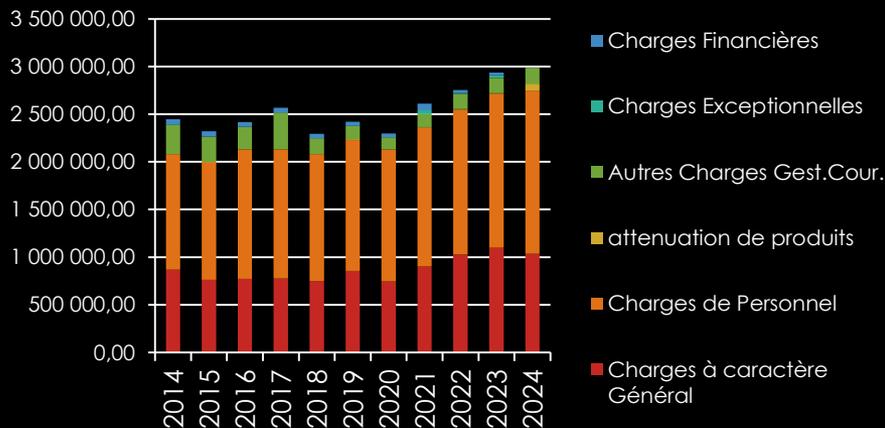
- Les bases fiscales
  - Le poids des bases fiscales permet de distinguer le dynamisme de chaque nature de taxe. L'évolution des bases, dépend de deux facteurs :
    - de la décision prise dans le cadre de la loi de finances annuelle de faire évoluer les bases (en lien avec l'inflation) de l'augmentation de la population (les nouvelles constructions génèrent de la taxe foncière)
- Les taux et les produits fiscaux
  - Depuis 2014, la ville a maintenu les taux d'impositions stable.
  - Le produit de la fiscalité directe constitue la principale ressource courante directement maîtrisable par la ville via les taux votés par le conseil municipal.
    - Le total des produits de la fiscalité directe + les compensations TH s'est établi à hauteur de 1,73 M€ en 2024
    - Les valeurs locatives cadastrales sont revalorisées de 1,7% pour 2025



# FONCTIONNEMENT

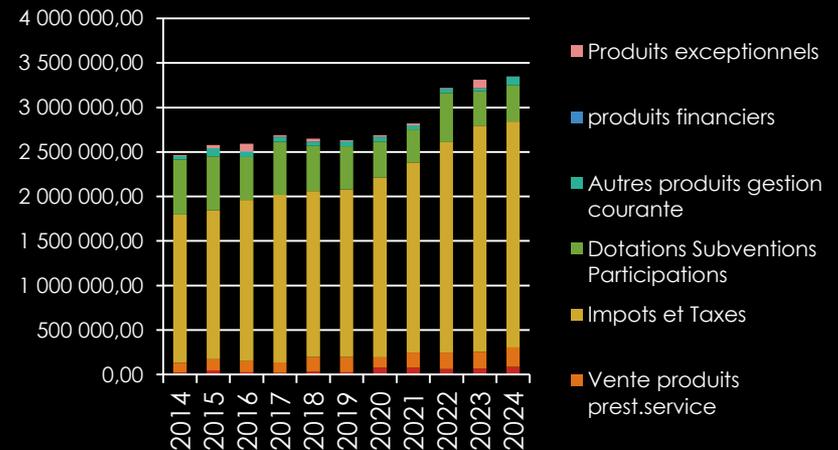
## Dépenses

- Elles se composent des charges de personnel, des charges à caractère général, de diverses charges de gestion courante et de charges exceptionnelles et financières.



## Recettes

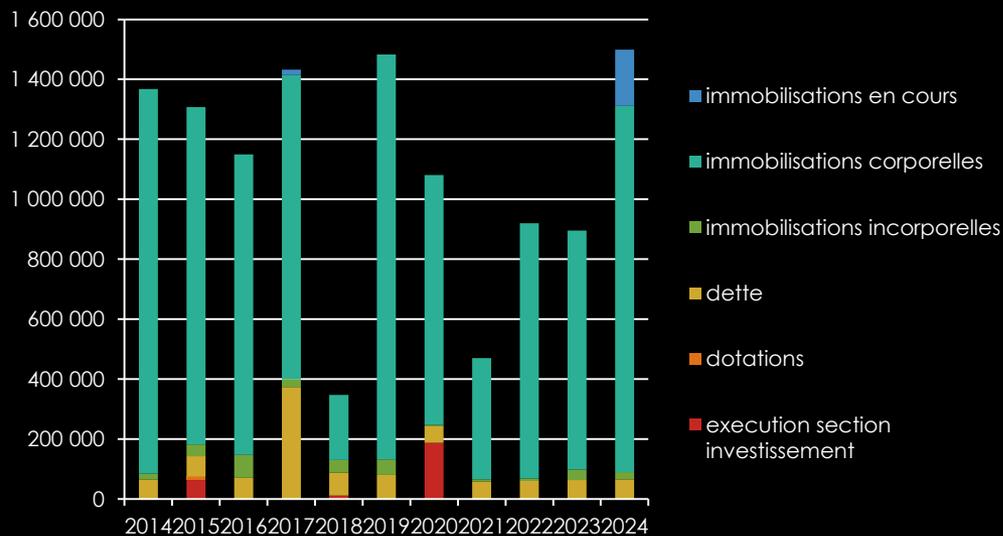
- Les recettes réelles de fonctionnement sont stables à la hausse.



# INVESTISSEMENT

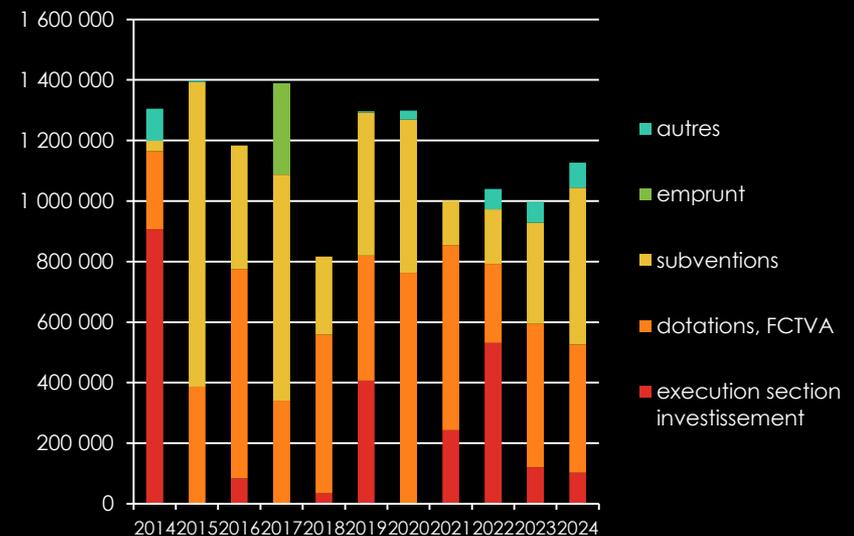
## Dépenses

- Elles se composent des dépenses d'équipements, de subvention d'équipements versées et du remboursement en capital de la dette.



## Recettes

- Elles sont notamment constituées des subventions d'investissement du CD13, du FCTVA et des excédents de fonctionnement



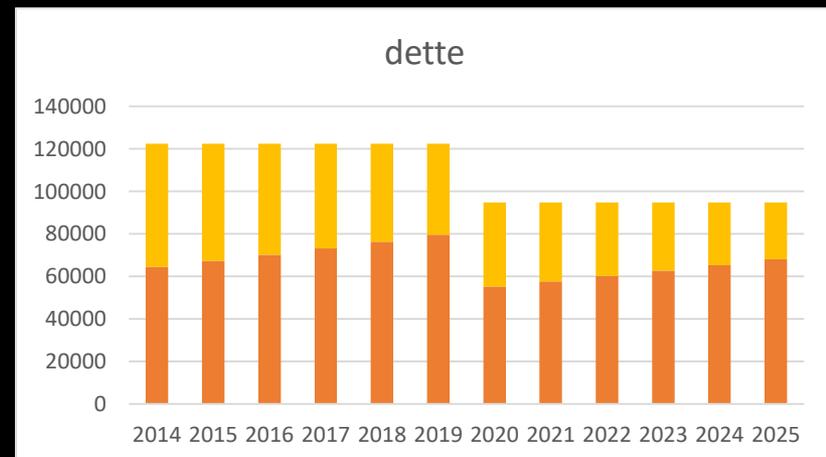
# DETTE

## Un seul emprunt en cours

- Au 01/01/2025, un emprunt avec :
  - Capital restant dû : 632 446€
  - Capital 2024 remboursé : 65 314€
  - Intérêts 2024 de l'emprunt : 29 515€

## Ratio de solvabilité

- Ce ratio doit être inférieur à 12 ans.
- Il est actuellement de moins de 2 ans.

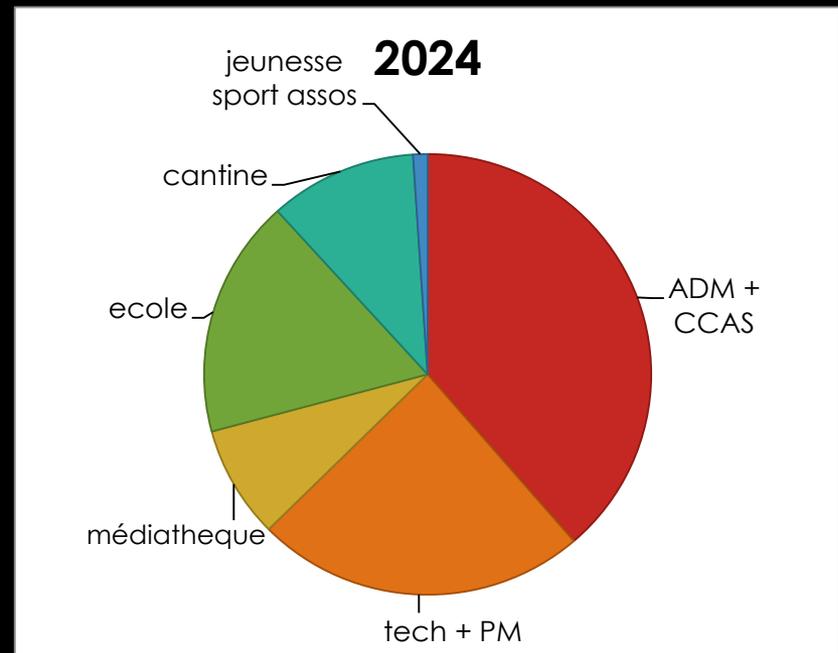


# PERSONNEL AU 01/01/2025

Filière	A	B	C
Administrative	1	4	4
Police		1	1
Technique		1	7
Techniques (cantine-école-ménage)			13
Sportive		1	
Medico sociale			5
Culturelle			3

- 41 agents dont :
  - 39 titulaires
- En ETP : 36,52

## Masse salariale



# ÉVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL

- Pour 2025, avant tout arbitrage sur l'évolution des effectifs, 5 % d'augmentation sont à prévoir pour les seules évolutions réglementaires cumulatives, à savoir :
  - Hausse du point de cotisation CNRACL
  - Le glissement vieillissement technicité (GVT) qui est un phénomène qui contribue aux variations de masse salariale de la fonction publique : 38% des effectifs a plus de 55 ans, l'âge moyen des agents est de 53 ans, départs en retraite importants à partir de 2025 à anticiper.



# Prospective communale 2025

# LES RECETTES

- DGF : dotation globale de fonctionnement
  - Stabilisation e l'enveloppe globale
  - Evolution liée au nombre d'habitants
- Recettes liées aux bâtiments, locations, droits de place
  - Moins de droits de place : règlement direct aux associations organisatrices
- FPIC : fonds de péréquation intercommunal et communal
  - Disparition du FPIC en recette
- Taxe d'aménagement : reversée par la Métropole :
  - Part reversée à la commune fortement baissée, tend à disparaître
- FCTVA : fonds de compensation de la TVA :
  - Disparition du FCTVA en fonctionnement
- TLPE : taxe locale sur la publicité extérieure

# LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Personnel : hausse des cotisations CNRACL, hausse des participations mutuelle et prévoyance, départs à la retraite et remplacements
- Dépenses à venir en fonction des orientations de chaque commission

# LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- Travaux de voirie : chemin du Grand Pré : 500k€
- Pumptrack et parcours de santé : 150k€, subvention CD13 et ANS 60%
- Finalisation de la structure d'escalade
- Fin des travaux de mise aux normes de l'Eclairage public
- Début des travaux de construction de la cantine : montant des travaux estimé à 4 500 000€ TTC

# EN RÉSUMÉ

- La collectivité reste dans une santé financière assez bonne, mais avec des marges de manœuvre réduites, notamment pour la mise en place de nouveaux services ou le financement de travaux importants : le recours à l'emprunt est nécessaire pour la future construction

	2020	2021	2022	2023	2024 prévisionnel
Excédent fonctionnement N	552 332	371 768	659 000	676 000	600 000
Excédent ou déficit investissement N	+ 218 350	+ 531 570	+120 000	+100 000	- 370 000
Remboursement dette N+1	57 681	60 121	62 664	65 314	68 044
Travaux prévus N+1	1 254 000	1 175 000	1 050 000	1 200 000	3 000 000